

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co Conviction Credit 12M Euro

Compartiment de la SICAV R-co 2
Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0011499607 (Action IC EUR)

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « obligations et autres titres de créances libellées en euro », le compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indicateur de référence composite suivant : 75% [ESTER Capitalisé + 0,085%] + 25% Markit Iboxx € Corporates 1-3 coupons nets réinvestis, nette des frais de gestion, sur la durée de placement recommandée d'un an, par le biais d'un portefeuille représentatif des opportunités présentes sur le marché obligataire court terme. La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'allocation sur la courbe des taux et l'exposition crédit est faite de façon discrétionnaire, et l'exposition du compartiment dépend de l'anticipation de la Société de gestion quant à l'évolution des taux d'intérêts et des marges de crédit.

La stratégie d'allocation d'actif sur la courbe des taux et l'exposition au risque de crédit s'effectuera en investissement direct ou indirect (via des OPCVM), ou de façon synthétique grâce à l'utilisation des instruments financiers à terme.

Le portefeuille du compartiment pourra être investi, entre 90 et 100% en obligations, titres de créances négociables libellés en euro, obligations indexées, obligations sécurisées, d'émetteur privé ou public, de toutes qualités de signature à hauteur de 10% maximum dans des titres de signature spéculative (dits à haut rendement), 10% maximum dans des titres de pays hors OCDE (y compris les pays émergents), 10% maximum en obligations non notées, et 60% maximum dans des obligations *callable* et *puttable* dont les « *make whole call* ». Le portefeuille pourra également être investi entre 0 et 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM français et européens coordonnées.

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite de 100% de son actif (notamment des dérivés de crédit, futures options, swaps de performance et change à terme). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des taux, indices, risque de crédit et de change. L'exposition consolidée au marché de taux (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille entre 0 et 1.5.

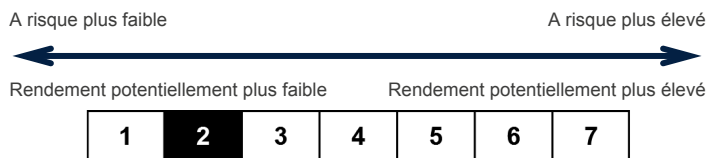
La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 1 an après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



- Le niveau de risque de ce compartiment est de 2 (volatilité comprise entre 0,5% et 2%) et reflète son positionnement sur le marché obligataire court terme.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Le compartiment n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,27%
--------------------------------------	-------

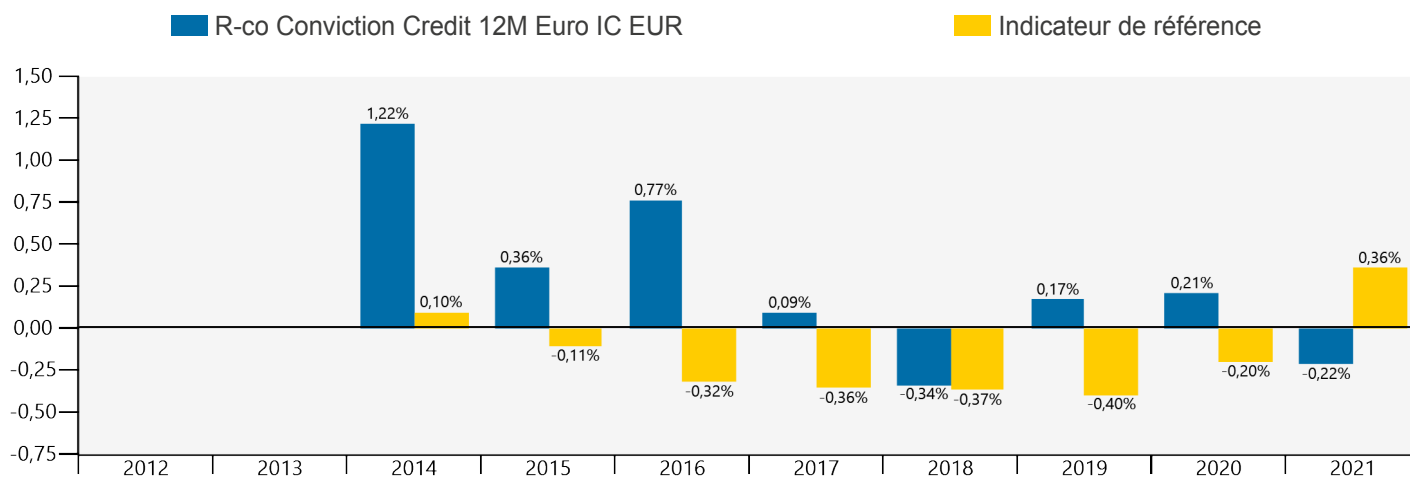
Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais qui seront prélevés pour l'exercice clôturant en décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Ce compartiment a été créé en 2020.

Les Actions « IC EUR » ont été créées le 30/11/2020.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de

l'OPCVM. Ce compartiment est issu de la fusion absorption du FCP R-co Conviction Credit 12M Euro le 30 novembre 2020 par le compartiment homonyme de la SICAV R-co 2. La part IC EUR du FCP R-co Conviction Credit 12M Euro a été créée le 04 juillet 2013 et devient la catégorie d'action IC EUR du compartiment R-co Conviction Credit 12M Euro de la SICAV.

l'OPCVM. Ce compartiment peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 novembre 2022.